Cardif Multi Plus 3 Capitalisation Pea

Attestation de souscription

Contrat de capitalisation
en unités de compte (1)
souscrit auprès de Cardif Assurance Vie

Références

N° de client Cardif	379147780 / 045EP
N° de contrat	SI / 9748111
Date d'ouverture du PEA	17 décembre 2005
Date d'effet du contrat	3 septembre 2007

Le contrat a une durée de 30 ans.

Attestation à conserver

Contrat souscrit
dans le cadre d'un
Plan d'Epargne Action
PEA

Souscripteur

Mademoiselle HUBERT AMANDINE FL
Née le 21/11/1980
67 AVENUE DE BRETEUIL
75007 PARIS

Le 4 septembre 2007

Versement à la souscription

- Montant du versement 4 467,74 €
- Montant du versement net de frais 4 255,52 €
- Date de première valorisation du contrat 3 septembre 2007

	Nombre d'unités de compte	Valeur de l'unité de compte	Montant net de frais	Répartition
Unités de compte :				
Tricolore Rendement C	15,3048	278,05 €	4 255,52 €	100,00%
Total			**4 255,52 €**	**100,00%**

Valeur de rachat

sur la base du versement à la souscription

Hors opérations ultérieures (versements, rachats, arbitrages) et avant application des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux.

Unités de compte

Versement initial affecté aux unités de compte : 4 467,74 €.

Tableau des valeurs de rachat minimales

Les valeurs de rachat minimales sont exprimées en nombre d'unités de compte, pour la part du versement initial affectée aux unités de compte.

Durant les 8 premières années du contrat, les valeurs de rachat minimales évolueront ainsi :

	Frais de gestion	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans
Cumul des versements depuis la souscription	-	4 467,74 €	4 467,74 €	4 467,74 €	4 467,74 €	4 467,74 €	4 467,74 €	4 467,74 €	4 467,74 €
Part de la valeur de rachat affectée aux unités de compte									
Tricolore Rendement C	0,96% / an	15,1585	15,0136	14,8701	14,7280	14,5872	14,4478	14,3097	14,1729

A ces valeurs minimales pourront s'ajouter des participations aux bénéfices.

Cardif Assurance Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La part de la valeur de rachat correspondante (égale au produit de la valeur de l'unité de compte, qui reflète la valeur

(1) Les unités de compte correspondent à des parts d'OPCVM, des parts de SCI ou tout autre actif prévu à l'article R131-1 du Code des assurances.

>>>

CARDIF
Une société de BNP PARIBAS

Cardif Assurance Vie - Entreprise régie par le code des Assurances - S.A. au capital de 490 824 112 € - RCS : 732 028 154 Paris
Siège social : 5, avenue Kléber - 75798 Paris Cedex 16 - Bureaux : 4, rue des Frères Caudron - 92858 Rueil Malmaison Cedex
Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles : 61, rue Taitbout - 75009 Paris
355 0000000023 06.09.2007 LC246 A7520 1429/1784 BLANC -

d'actifs sous-jacents, par le nombre d'unités de compte détenues) n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Garantie au terme du contrat

sur la base du versement à la souscription

Hors opérations ultérieures (versements, rachats, arbitrages) et avant application des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux.

Unités de compte

Au terme du contrat (30 ans), le nombre minimum garanti d'unités de compte en cas de vie sera le suivant, après prélèvement des frais de gestion :

Tricolore Rendement C	11,4715

A ces nombres d'unités de compte s'ajouteront d'éventuelles participations aux bénéfices.

Cardif Assurance Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La part de la valeur de rachat correspondante (égale au produit de la valeur de l'unité de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, par le nombre d'unités de compte détenues) n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Le souscripteur peut renoncer à son contrat pendant un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du Bulletin de souscription, date à laquelle est conclue l'opération d'assurance, et être remboursé intégralement. Toutefois, dans l'hypothèse où le souscripteur n'aurait pas reçu le Tableau des valeurs de rachat minimales correspondant à la part du versement à la souscription affectée, le cas échéant, au fonds en euros, avant la signature du Bulletin de souscription, il peut renoncer à ce contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la réception dudit tableau figurant dans la présente attestation de souscription. La renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à Cardif Assurance Vie, 4 rue des Frères Caudron 92 858 Rueil Malmaison Cedex, selon le modèle ci-après : "Je soussigné(e) (M./Mme/Mlle, nom, prénom, adresse) déclare renoncer à mon contrat (nom) n° (numéro) du (date de signature du Bulletin de souscription). Le (date). Signature". Cardif Assurance Vie remboursera au souscripteur l'intégralité des sommes versées, dans un délai maximum de 30 jours calendaires révolus à compter de la réception de la lettre de renonciation.

A Rueil Malmaison, le 4 septembre 2007

Jean BEGO
Directeur Général Adjoint de Cardif Assurance Vie

CARDIF
Une société de BNP PARIBAS

Cardif Assurance Vie - Entreprise régie par le code des Assurances - S.A. au capital de 490 824 112 € - RCS : 732 028 154 Paris
Siège social : 5, avenue Kléber - 75798 Paris Cedex 16 - Bureaux : 4, rue des Frères Caudron - 92858 Rueil Malmaison Cedex
Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles : 61, rue Taitbout - 75009 Paris
355 0000000023 06.09.2007 LC246 A7520 1430/1784 -

CARDIF
Une société de BNP PARIBAS

DIRECTION REGIONALE PARIS
41, avenue de Friedland BP666
75367 Paris Cedex 08

Vos références

N° de client Cardif	379147780 / 045EP
N° de contrat	SI / 9748111

(à rappeler dans toute correspondance)

045 / EP Cardif

Mademoiselle HUBERT AMANDINE FL
MLLE HUBERT AMANDINE
67 AVENUE DE BRETEUIL
75007 PARIS

Votre conseil en Gestion de Patrimoine

CGPI ASSOCIES- ARKANISSIM FINANCE
22 rue du Général Foy
75008 PARIS

Le 4 septembre 2007

Contrat de capitalisation Cardif Multi Plus 3 Capitalisation Pea

Votre souscription

Chère Mademoiselle,

Vous avez transféré votre Plan d'Epargne en Actions auprès de Cardif Assurance Vie. Vous conservez ainsi son antériorité fiscale tout en bénéficiant du cadre de l'assurance-vie. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Nous avons le plaisir de vous adresser votre **attestation de souscription**. Nous vous invitons à vous assurer que cette attestation correspond bien à votre demande et à conserver tous les documents relatifs à votre contrat.

Afin que vous puissiez suivre l'évolution de votre contrat, vous recevrez une information régulière détaillée et des avenants confirmant les opérations réalisées à votre demande.

Votre Conseil en Gestion de Patrimoine reste à votre entière disposition pour vous apporter les précisions que vous pourriez souhaiter et pour faire évoluer votre contrat en fonction de vos objectifs.

Nous vous prions d'agréer, chère Mademoiselle, l'assurance de notre considération distinguée.

Alban LE MAIRE
Directeur du Territoire

imprimé par IROPA